



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2019

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°3

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2017 à 2018

au montant de EUR ---- - 1 212,90 €-----

(en toutes lettres) moins mille deux-cent douze virgule quatre-vingt-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 8 avril 2019

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2017 à 2018 a été arrêté à la somme de moins mille deux-cent douze virgule quatre-vingt-dix euros

par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

.....

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de moins mille deux-cent douze virgule quatre-vingt-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....